



Conseil Municipal

11 décembre 2024

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Finances : Demande de subvention au département dans le cadre du programme d'Urbanisation 2025 pour la RD 23.
2. Finances : Demande de subvention FAFA pour l'éclairage du terrain de foot
3. Finances : Approbation d'un emprunt de 175 000€ pour l'Ancien couvent
4. Intercommunalité : Désignation d'un suppléant au syndicat Haute Garonne Environnement
5. Urbanisme : Avenant à la Convention Autorisation du Droit du Sol avec la Pays Sud toulousain
6. Urbanisme : Approbation de la Modification du PLU

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

OBJECTIFS

Les principaux enjeux techniques du programme sont :

SECURISER LE CHEMINEMENT PIETON VERS LE CENTRE DU VILLAGE

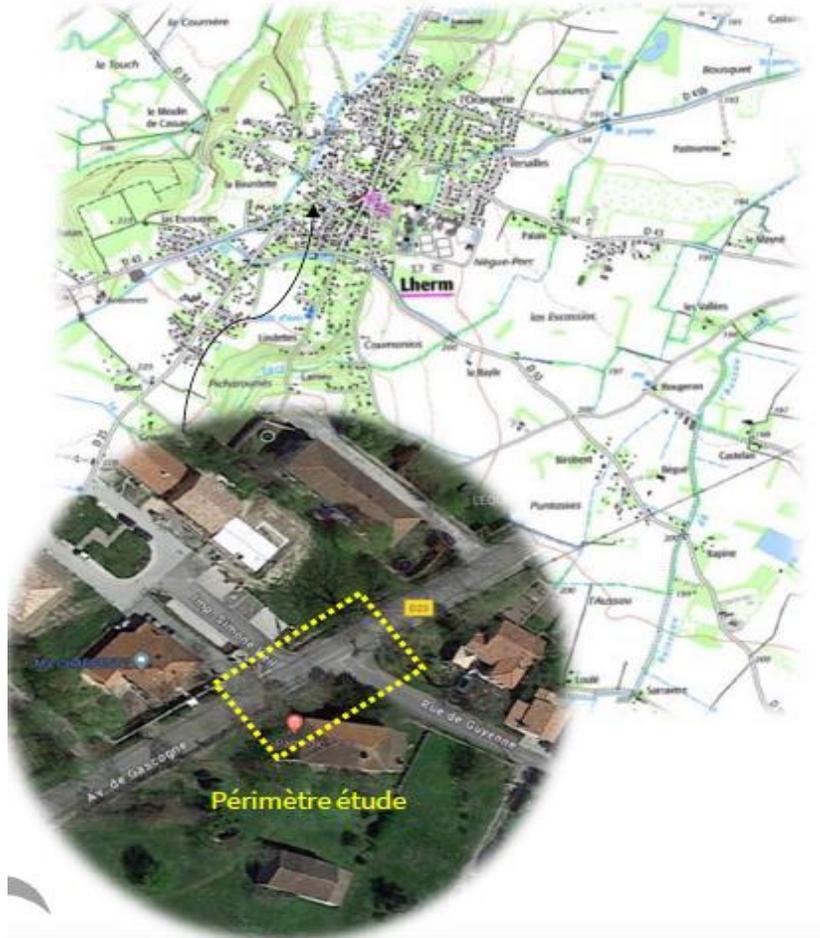
- Assurer la continuité piétonne en traversée de route départementale dans le respect des normes et prescriptions du CD31
- Sécuriser les abords de voirie pour la traversée piétonne

REDUIRE LA VITESSE

- Limiter la prise de vitesse sur ce tronçon
- Zone 30 km/h déjà en place

MAINTENIR LA GESTION PLUVIALE

- Busage des fossés existants pour l'implantation du trottoir suivant le cahier des charges pluvial de la commune de LHERM
- Gérer les eaux pluviales de l'aménagement



PROJET

- Création de **2 traversées piétonne avec la création d'un trottoir** pour se rendre en toute sécurité vers le centre du village

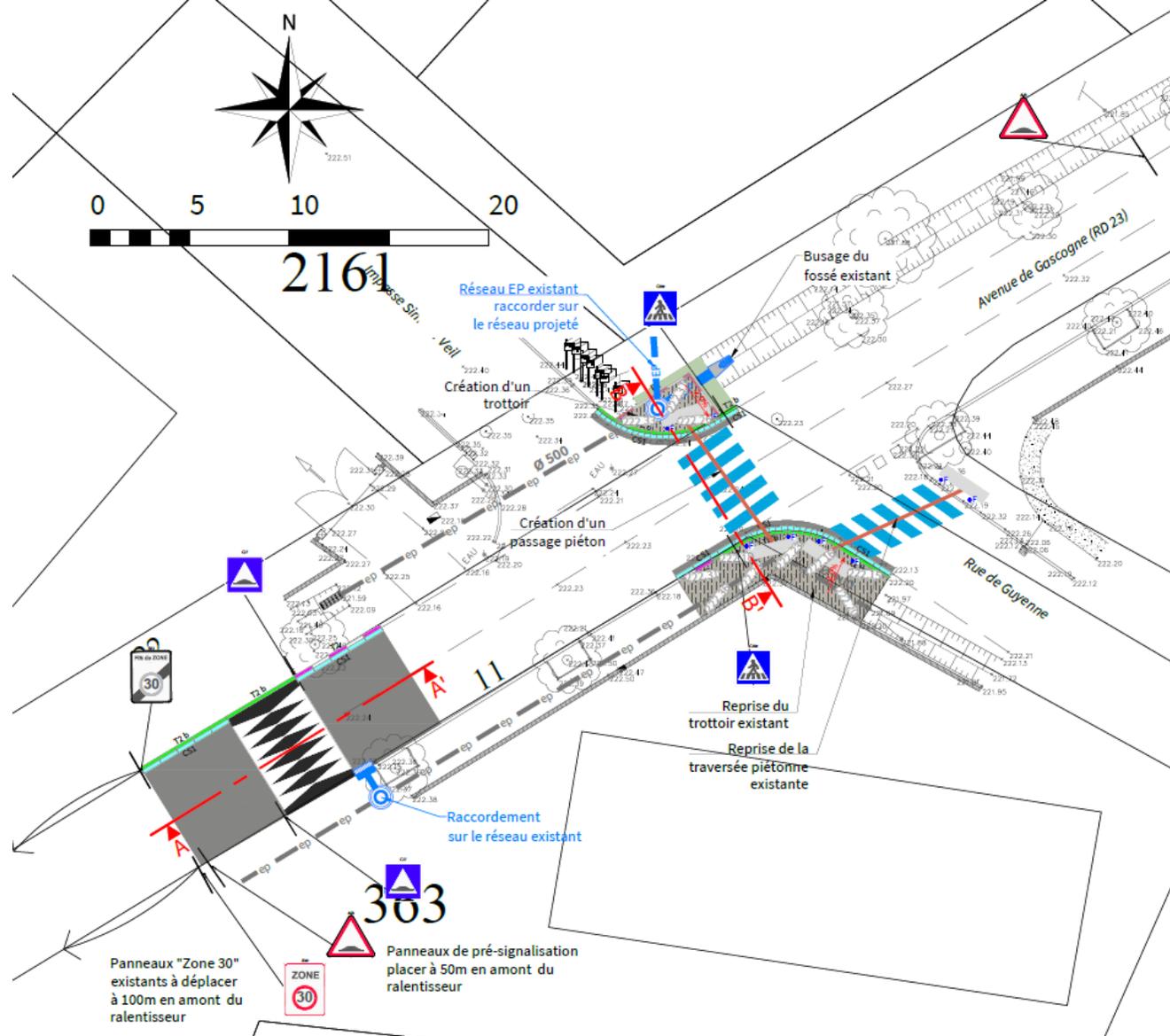
- Mise en place d'un **dos d'âne de 4 m** de largeur en amont de la traversée piétonne pour permettre la traversée de chaussée en sécurité.

ESTIMATION :

Etudes et relevé topo : 4 620€ HT

Travaux : 34 994,93€ HT

TOTAL : 39 614,93€ HT



PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention au CD31

AUTORISER le Maire à signer la convention avec le département

Demande de subvention FAFA pour l'éclairage du terrain de foot

Pour rappel, lors du Conseil Municipal du 27 mai 2024, une demande de subvention a été approuvée pour l'éclairage du terrain de Foot à la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'aide pour le foot Amateur (FAFA). La Fédération demande au Conseil d'approuver le plan de financement faisant état de l'aide envisagée.

Ordre de service envoyé le 5/12. Travaux février/mars 2025.

Coût total	71 209 € HT
Subvention SDEHG	33 550 € HT
Aide FAFA (20%)	14 242 € HT
Part communale restante	23 417 € HT

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention et le plan de financement du projet

 -projecteurs LED Asymétrique
1100mA 1010W 5700K (x6)



 -projecteur LED Asymétrique
1100mA 1510W 5700K (x3)



Approbation d'un emprunt de 175 000 € pour l'ancien couvent

Le plan de financement du projet de rénovation énergétique de l'ancien couvent prévoyait un emprunt. La Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts ont été sollicités.

La Caisse des dépôts et consignations propose pour le financement de la réhabilitation thermique de l'ancien couvent un Contrat de Prêt Transformation écologique d'un montant total de 175 000 €.

Caractéristiques :

- Durée d'amortissement : 30 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire

PROPOSITION

APPROUVER l'offre de prêt de la Caisse des dépôts

Désignation d'un délégué suppléant à Haute-Garonne Environnement

RAPPEL :

Madame Ludivine RABARIJAONA est déléguée titulaire
Madame Sophie MOREAU est déléguée suppléante

Suite à la démission de Madame Sophie MOREAU, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

La désignation est prévue par une élection à bulletin secret, il est proposé de déroger à cette règle au titre de l'article L2121-21 du CGCT.

La candidature de Madame BOYÉ est proposée comme déléguée suppléante au sein du Syndicat HGE

PROPOSITION

APPROUVER la désignation sans scrutin secret

APPROUVER la désignation de Madame BOYÉ comme déléguée suppléant.

Avenant à la Convention Autorisation du Droit du Sol avec la Pays Sud toulousain

RAPPEL : la commune a délégué l’instruction des autorisations d’urbanisme au service Autorisations du droit des sols (ADS) du Pays Sud Toulousain.

Le conseil a approuvé par délibération du 18 octobre 2022, la convention de mise à disposition du service instructeur des (ADS) jusqu’au 31 décembre 2026.

Le Pays Sud Toulousain propose de signer un avenant qui modifie notamment les conditions tarifaires de mise à disposition.

Coefficient de pondération		
TYPES D’ACTES D’URBANISME	Actuel	Prévu par l’avenant
CU simple information	0,2	0,2
CU opérationnel	0,4	0,7
Déclaration Préalable	0,7	0,7
Permis de Construire	1	1
Permis de Démolir	0,8	0,4
Permis d’Aménager	1,2	1,2

	Coût d’adhésion Cotisation par habitant		Coût d’instruction Acte pondéré		
	Coût	évolution	Coût unitaire	Coût annuel Moyenne 155	évolution
2024	1,00 €		162,32 €	25 159,60 €	
2025	1,30 €	130%	180,00 €	27 900,00 €	111%
2026	1,40 €	108%	190,00 €	29 450,00 €	106%
2027	1,50 €	107%	200,00 €	31 000,00 €	105%

PROPOSITION

APPROUVER l’avenant n°1 à la convention ADS

Élaboration d'un périmètre délimité des abords (dans le cadre d'une procédure d'urbanisme)

Proposition de l'ABF de modification du périmètre de protection



Réalisation de l'étude de PDA en collaboration entre l'ABF et la commune



Validation du projet de PDA



Mise à l'enquête publique (conjointe avec le PLUi)



Bilan et conclusions (rapport d'enquête)



Ajustement éventuel des tracés et du dossier de PDA



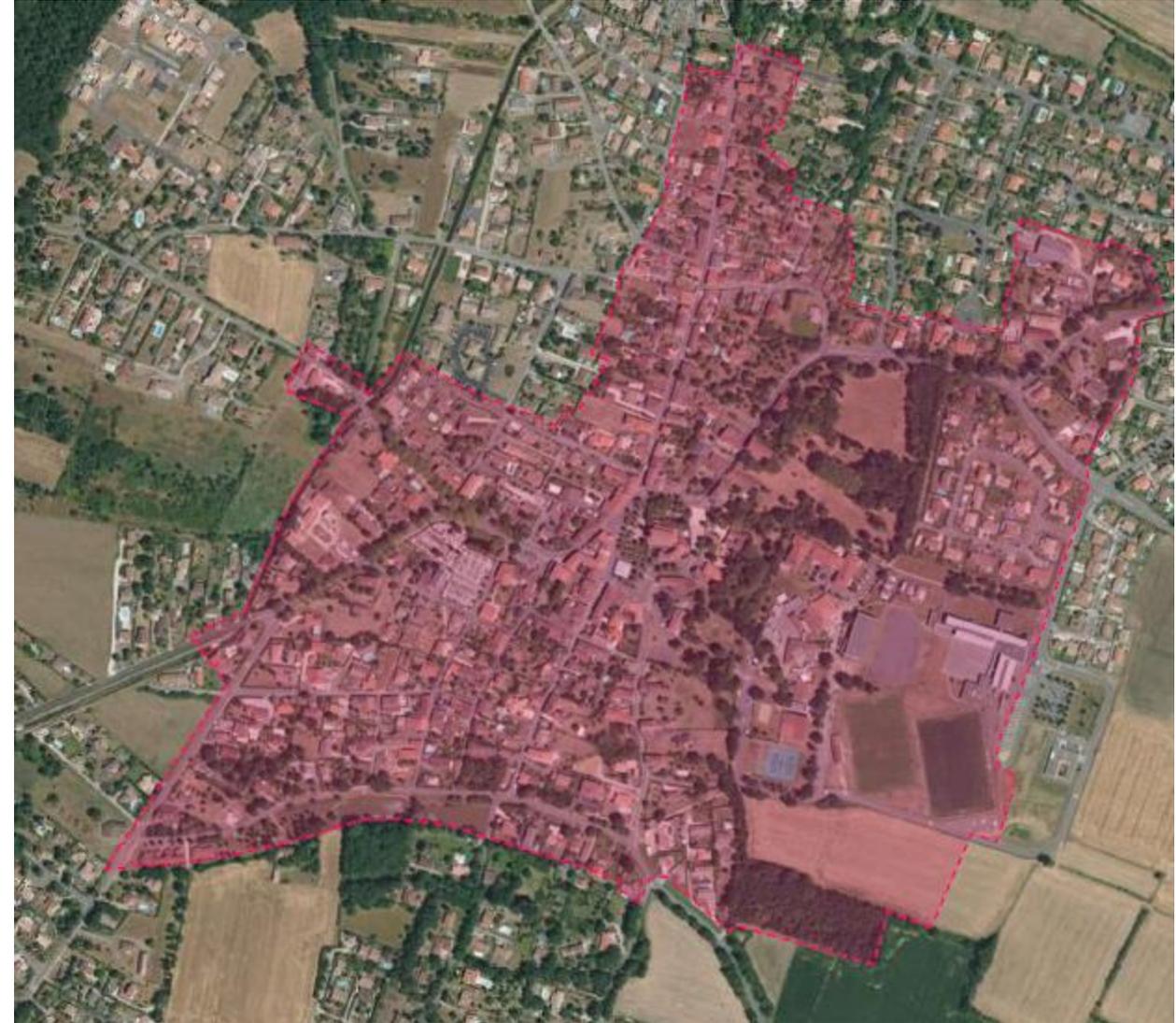
Délibération du Conseil approuvant la procédure d'urbanisme



Mesures de publicité



Annexion du nouveau périmètre au document d'urbanisme
et mise à jour du plan de servitudes



PROPOSITION

APPROUVER le nouveau périmètre de Protection suite à l'enquête publique

Approbation de la Modification du PLU

RAPPEL chronologique

27 juin 2023

Lancement de la modification du PLU

25 mars 2024

Compléments aux objectifs de la modification

30 avril 2024

Consultation des PPA

6 mai 2024

Dispense d'évaluation environnementale

Du 2 au 20 septembre 2024

Enquête Publique

11 décembre 2024

Approbation de la modification du PLU

RAPPEL des objectifs

1. Compléter les dispositions d'aménagement urbain prévues au PLU, notamment en établissant une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP),
2. Reformuler spécifiquement l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « avenue de Versailles,
3. Réinterroger ponctuellement certaines dispositions des autres OAP, en particulier l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation,
4. Compléter les éléments remarquables identifiés et protégés au titre de leurs qualités patrimoniales ou écologiques,
5. Etablir un ou des secteurs, et des prescriptions associées, visant à y préserver la diversité commerciale,
6. Réajuster les emplacements réservés,
7. Renforcer ou corriger certaines exigences figurant au règlement écrit,
8. Toiletter et améliorer la compréhension et la lisibilité du règlement écrit,
9. Déterminer un périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques

1 - Compléter les dispositions d'aménagement urbain prévues au PLU, notamment en établissant une Nouvelle OAP – Terrain Trotin



AMENAGEMENTS ATTENDUS:

-  Périmètre de l'OAP
-  Zone d'accès possible
-  Connexion douce (liaison obligatoire, positionnement indicatif)
-  Lisière végétale à aménager (haie multistrates)
-  Espace collectif paysager à aménager /gestion des eaux de pluie
-  Accompagnement paysager ponctuel
-  Zone non aedificandi de 5m par rapport à la canalisation (tracé à confirmer)

ELEMENTS A PRESERVER:

-  Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Mare et sujet végétal à préserver

TPOLOGIE:

-  Lots libres et/ou individuels groupés et/ou logement social

Superficie de la zone

Nombre de logements potentiels envisagés

1,1 ha (éléments à préserver compris)
4950m² environ (excluant les éléments à préserver)

entre 4 et 5 logements

2 - Reformuler spécifiquement l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « avenue de Versailles »



Préserver les éléments paysagers :

-  Eléments boisés protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Linéaire boisé protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Espace constructible à enjeux paysagers (boisements, prairie...)
-  Marquer la transition par un traitement qualitatif
-  Adaptation à la pente

MAILLAGE EXISTANT:

-  Voie principale
-  Voie secondaire
-  Cheminements doux

MAILLAGE ATTENDU:

-  Zone d'accès principale
-  Zone d'accès secondaire possible à maintenir
-  Connexion piéton/vélo obligatoire
-  Zone de perméabilité douce

Superficie de la zone (y compris espaces boisés préservés au titre du L151-23)

4,3 ha

Nombre de logements potentiels envisagés

50 logements

OAP Le Portail

3 - Réinterroger ponctuellement certaines dispositions des autres OAP, en particulier l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation

OAP Vie Longue

Échéance
Phase 1&2 : 2024
Phase 3 : 2027

Superficie de la zone	Nombre de logements potentiels envisagés
4,89 ha dont	
- Phase 1 et 2 : 3,7 ha	- Phase 1 et 2 : entre 74 et 140 logements
- Phase 3 : 1,16 ha	- Phase 3 : entre 23 et 35 logements



-  Voie existante
-  Accès secondaire piétons et services
-  Accès (connexion obligatoire, positionnement indicatif)
-  Connexion douce
-  Maintien de la haie existante
-  Plantation de haies
-  Plantation d'arbres
-  Logements individuels et/ou habitat intermédiaire et/ou individuel groupé et/ou habitat collectif
-  Habitat intermédiaire (semi-collectif) ou individuel groupé
-  Espace public, espace de multimodalité
-  Zone d'activité
-  Aire de stationnements

OAP Bourdettes

Échéance 2027

- ← → Accès
- ↔ Connexion piétonne (liaison obligatoire, positionnement indicatif)
- Plantation de haies
- Plantation d'arbres
- Haies à maintenir, linéaire d'arbres protégés (L151-23)
- Logements individuels
- Habitat intermédiaire (semi-collectif) ou individuel groupé
- Espace public



Superficie de la zone	Nombre de logements potentiels envisagés
1,13 ha	entre 17 et 28 logements

OAP chemin de Larrieu

échéance 2026



OAP route de Rieumes

échéance 2027

- ↔ Accès possible
- ↔ Cheminement doux (liaison possible, positionnement indicatif)
- Plantation de haies
- Plantation d'arbres
- Espace collectif paysager à aménager
- Haies à maintenir (L151-23)
- Lot libre, habitat intermédiaire (semi-collectif) ou individuel groupé
- Espace public



Superficie de la zone	Nombre de logements potentiels envisagés
0,92 ha	entre 14 et 23 logements

SYNTHÈSE

SECTEUR	DENSITE RECHERCHEE	NBR LOGEMENTS ATTENDUS	PHASAGE
1 : Chemin de vie longue	20 à 38 logements/ha phase 1 et 2 20 à 30 logements/ha phase 3	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 et 2 : entre 74 et 140 logements Phase 3 : Entre 23 et 35 logements 	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : ouverte Phase 2 : à partir de 2023 2024 Phase 3 : à partir de 2026 2027 Zone à vocation d'activités : ouverte
2 : Le Portail	12 logements/ha	<ul style="list-style-type: none"> 50 logements 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverte
3 : Bourdettes	15 à 25 logements/ha	<ul style="list-style-type: none"> Entre 17 et 28 logements 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2026 2027
4 : Chemin de Larrieu	10 à 15 logements /ha	<ul style="list-style-type: none"> Entre 6 et 8 logements 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2023 2026
5 : Route de Rieumes / Berat	15 à 25 logements/ha	<ul style="list-style-type: none"> Entre 14 et 23 logements 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2023 2027
6 : Colette Trotin	8 à 10 logements /ha	<ul style="list-style-type: none"> Entre 4 et 5 logements 	

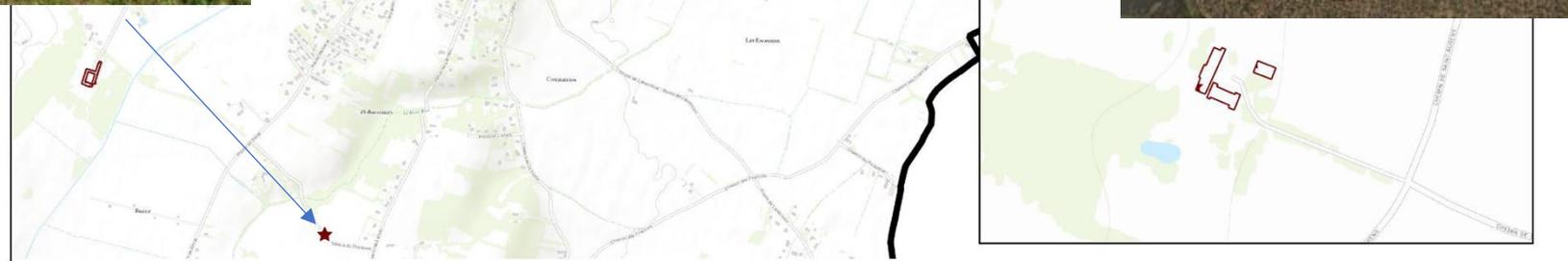
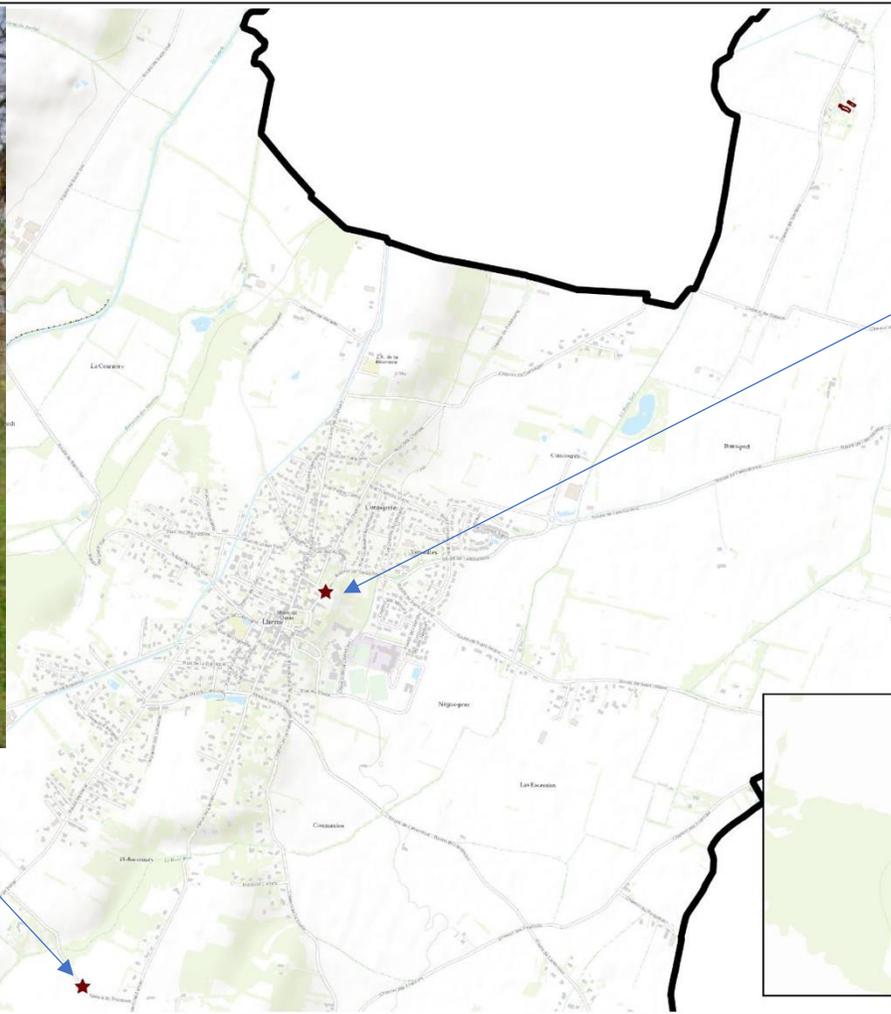
4 - Compléter les éléments remarquables identifiés et protégés au titre de leurs qualités patrimoniales ou écologiques,

Mise à jour inventaire du patrimoine remarquables

Document graphique après modification du PLU

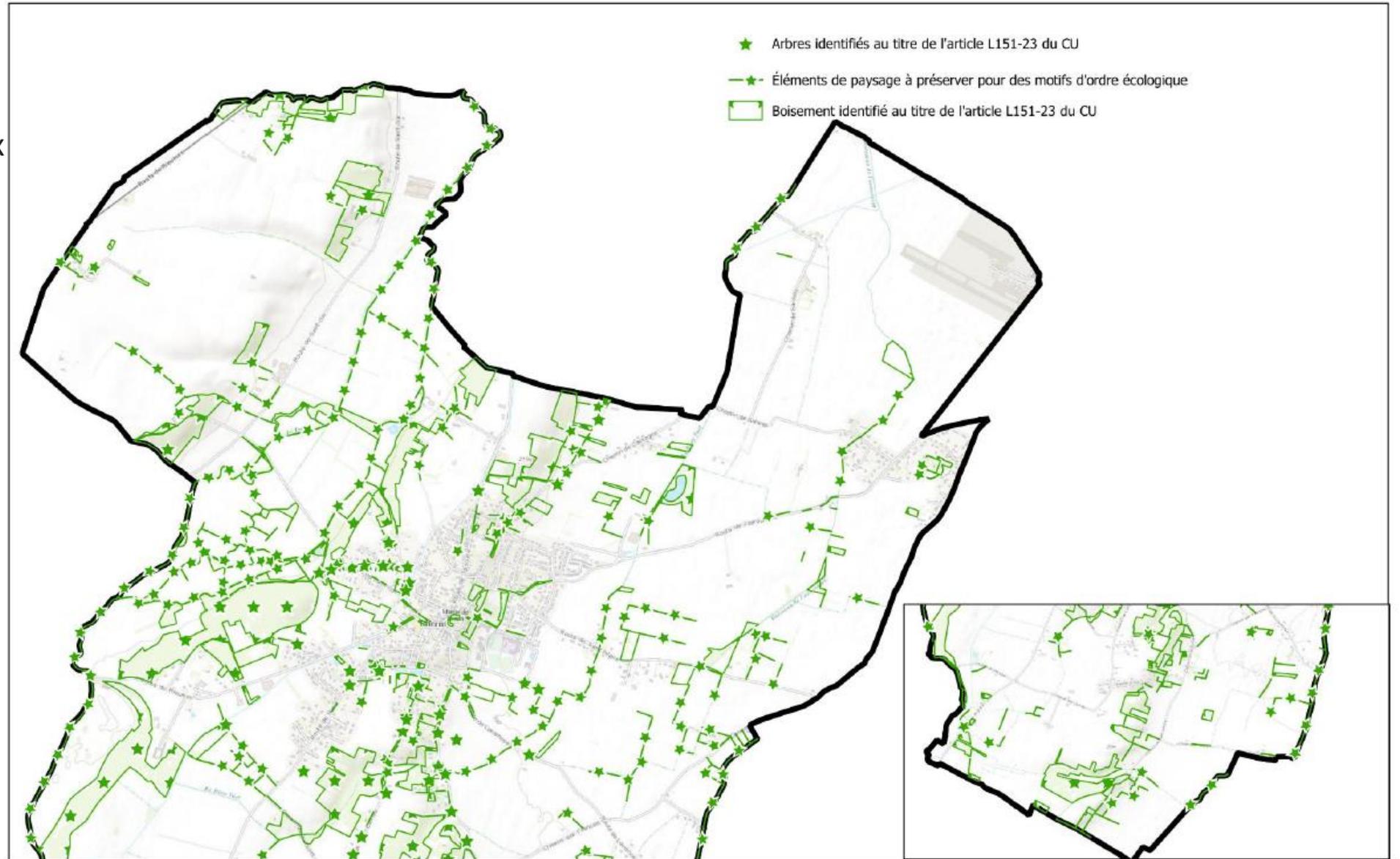
□ Élément bâti repéré au titre de l'article L151-19 du CU

★ Élément bâti repéré au titre de l'article L151-19 du CU



4 - Compléter les éléments remarquables identifiés et protégés au titre de leurs qualités patrimoniales ou écologiques volet n°2

Identification de nouveaux éléments végétaux qui, contribuent à assurer la continuité écologique sur le territoire, structurent le paysage communal et participent à la qualité de son cadre de vie ».



Réalisé par **PAYSAGES**
DES COMMUNES DE FRANCE

Cadastre : PCI vecteur format
Edigeo millesime 01/2023

Figure 31 : Eléments boisés identifiés au titre de l'article L151-23 du CU, projet de modification, réalisation Paysages

FOCUS Consommation d'espace

Source le Portail de l'Artificialisation

Entre 2011 et 2023 : 28,4 ha consommés dont environ 23 pour l'habitat.

Les données issues de « Mon Diagnostic Artificialisation » précisent :

- 21,4 ha ont été consommés sur la période 2011-2020 (période de référence de la Loi Climat et Résilience)
- 7 ha sont considérés comme consommés entre 2021 et 2023 (période mise en œuvre du ZAN sans modification de la Loi)

UN DEVELOPPEMENT URBAIN MOINS CONSOMMATEUR D'ESPACE

Objectifs de développement de la commune (sur la base des orientations du SCOT)		
Objectifs démographiques	Nombre de logements envisagé	Densité préconisée
3 900 habitants en 2020	Environ 290 logements (compris desserrement des ménages)	15 à 25 logements/ha (hors voiries et espaces verts)
4 300 habitants en 2030		

Objectif chiffré de modération de consommation d'espace	
Densité moyenne observée depuis 2010 : 9-10 logements/ha (compris voirie, espaces verts)	Densité moyenne projetée dans le PLU: 20 logement/ha environ (compris espace verts et voiries)

Modification simplifiée du PLU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE LHERM



P.L.U.

2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme

Dossier approuvé

3- Règlement écrit

Modification du
P.L.U. :
Approuvée le
11.12.2024

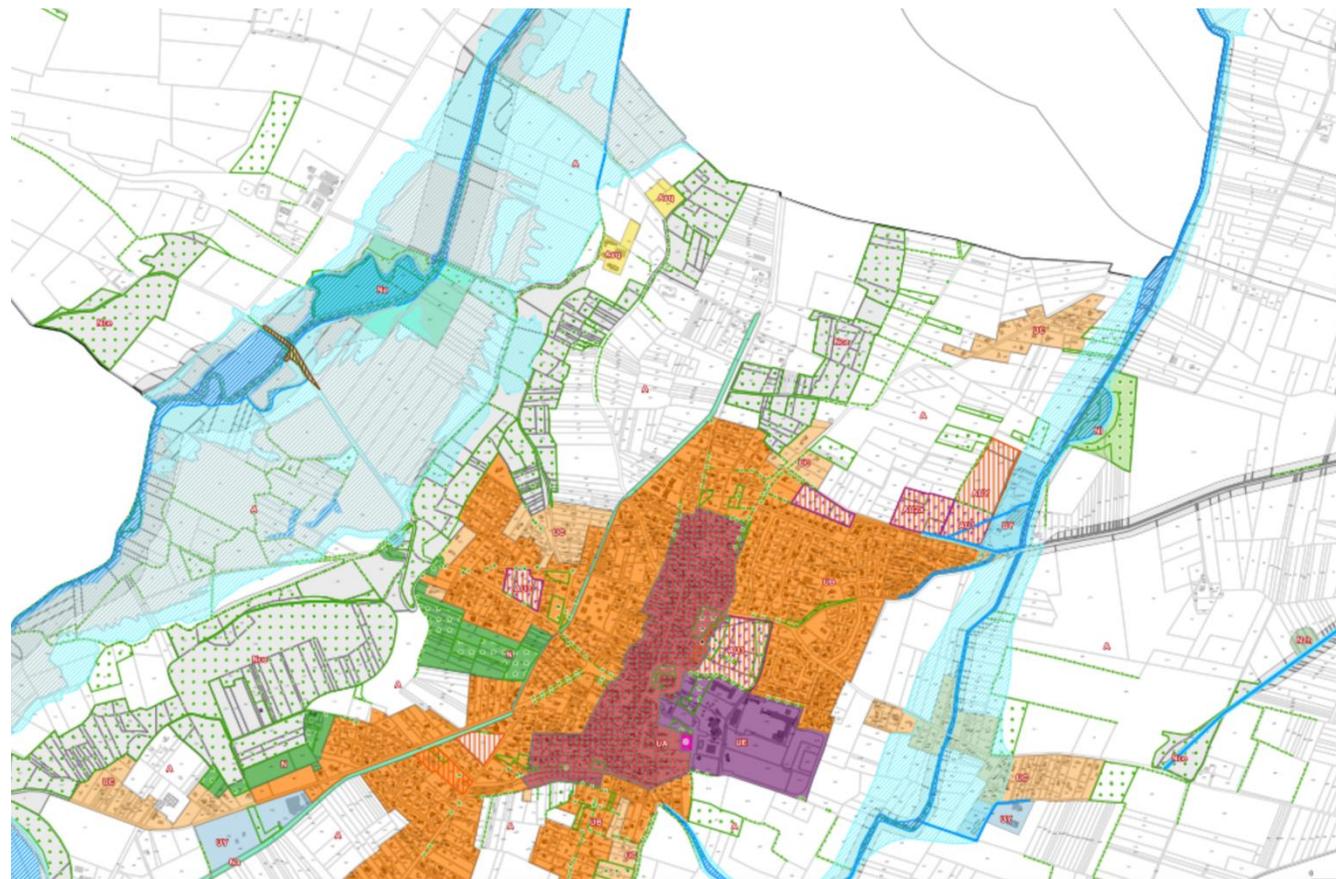
Visa
Date :
Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28

Page 1 / 122

3



PROPOSITION

APPROUVER la modification du Plan Local d'Urbanisme

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Dépenses et marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Concassé pour cheminement au Groupe Scolaire	Granulat VICAT	1 769,30
Désamiantage Bâtiments communaux	ARAGON	22 634,10
Démolition mur et local ancien couvent	CONSTRUIT 31	5 196,00
Elagage d'arbres rue Pierre Camin	Guérin Paysage	949,50
Tranchée fibre optique salle polyvalente	Mini Pelle Services	980,00
Réparation tracteur SHIBAURA	MJ Motoculture	2 053,00

Téléphonie mobile

Expulsion de CellNex, Tower Company de FREE MOBILE, du pylône situé route de Toulouse

CELLNEX, locataire précédent de l'emplacement sis Route de Toulouse, n'a pas libéré les lieux à l'échéance de son bail le 02/07/2023 malgré son information dans le respect de son préavis et mise en demeure légale.

Par son ordonnance RG24/00531 du 30/07/2024, la justice a confirmé l'illégalité de cette occupation et ordonné l'expulsion de la société ON TOWER. Un commandement de quitter les lieux a donc été ordonné.

En conséquence, l'accès au site va être condamné, voire l'alimentation coupée en application de cette décision du tribunal.

FREE MOBILE, l'opérateur hébergé sur l'infrastructure de ON TOWER (filiale de CELLNEX), a été informé de cette condamnation légale de leur hébergeur.

Destinataires depuis longtemps des offres d'accueil 20% moins chères de la « tower company » VALOCIMES, auxquelles ils n'ont pas répondu, les opérateurs ont été invités à régulariser cette situation anormale et accepter les offres de VALOCIMES.

VALOCIMES est accusé de spéculation foncière par les opérateurs qui refusent d'installer leurs antennes sur les pylônes et mâts de cette société. En lançant la guerre des pylônes, VALOCIMES semble faire l'unanimité contre lui dans l'univers des pylônes.

FREE MOBILE devrait en conséquence quitter le site de la route de Toulouse.

Projet TSE d'agrivoltaïsme

Avis favorable de la commission CDPENAF concernant le projet Agrivoltaïsme de la société TSE.

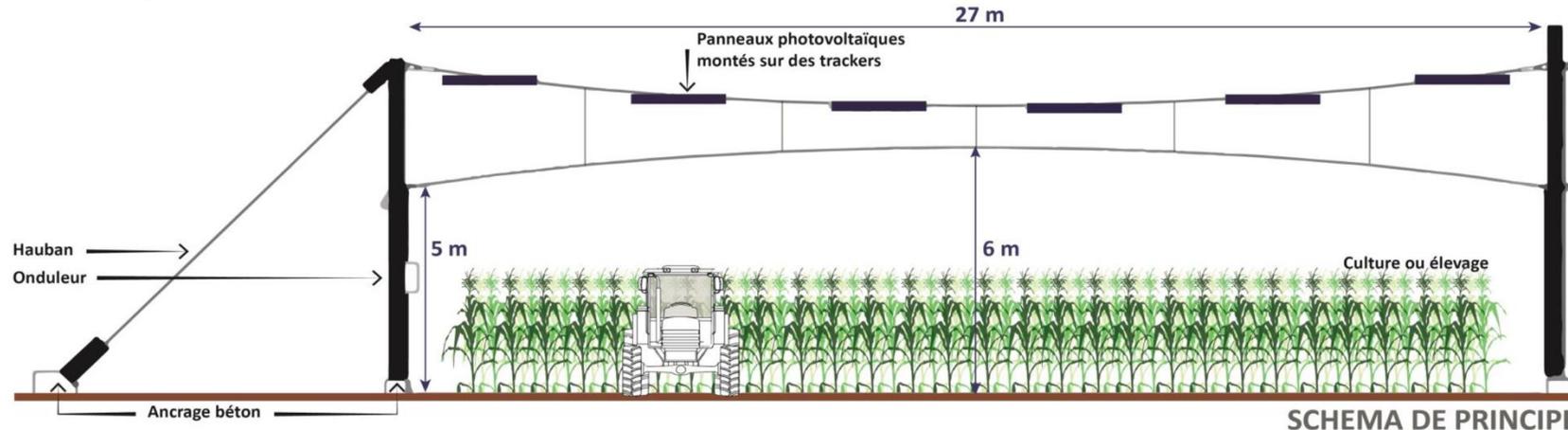
Statutairement, les présents à la CDPENAF sont :

Préfecture, Conseil départemental, Chambre d'agriculture, Association départementale des communes forestières, DDT 31, PETR du Sud Toulousain, Association des Maires, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Coordination rurale, Confédération paysanne, Syndicat des propriétaires agricoles, Fédération des chasseurs.

La commune n'était pas invitée et ne siégeait pas à cette CDPENAF.

Le Préfet a émis un avis favorable assorti de deux remarques relatives aux des mesures de compensation.

Prochaine étape : instruction du dossier par la MRAe Missions régionales d'autorité environnementale.



Gestions des déchets

Service déchets – augmentation des tarifs de la grille tarifaire de la redevance incitative de 1,5%

Par 25 voix contre, 35 voix pour et 1 abstentions, le Conseil communautaire a approuvé l'augmentation de 1,5% de la grille tarifaire en vigueur depuis 2 ans (gain d'environ 150 k€ annuels).

Les élus de Lherm ont tous voté contre cette augmentation jugée malvenue étant donné que le projet de mise en place de la redevance incitative n'est pas complètement déployé et doit encore être amélioré avant d'envisager de faire payer plus celles et ceux qui ont effectué les efforts demandés.

- 1000 comptes n'auraient pas encore été créés. Manque à gagner d'environ 250 k€.
- Les refus de tri ont bondi de près de 1000 tonnes, facturés près de 400 euros / tonne.
- **Le tri mis en sac ou les sacs d'ordures jetés dans le tri entraînent souvent le refus de la totalité du chargement.** Surcoût d'environ 400 k€.

Service déchets – modification du calendrier des tournées des ordures ménagères

Dès 2025, la collecte des ordures ménagères résiduelles aura lieu **le vendredi matin**.



janvier	février	mars	avril
D L M M J V S 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	D L M M J V S 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
mai	juin	juillet	août
D L M M J V S 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
septembre	octobre	novembre	décembre
D L M M J V S 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 30 31	D L M M J V S 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Collecte des ordures ménagères
Collecte du tri

- Vous devez obligatoirement ouvrir un compte usager auprès de Coeur de Garonne et le fermer en cas de départ du logement.
 - Chaque levée de votre bac d'ordures ménagères sera comptée. Pensez à rentrer votre bac après la collecte.
 - Les bacs sont la propriété de Coeur de Garonne, vous devez les nettoyer régulièrement.
 - Les bacs non conformes aux consignes de collecte seront refusés lors du ramassage.
 - Les jours fériés, les bacs ne sont pas collectés. Les jours de rattrapage sont indiqués sur ce calendrier. Vous pouvez aussi vous inscrire aux actualités de Coeur de Garonne, via le site cc-coeurdegaronne.fr, afin de recevoir un mail de rappel 15 jours avant.

Une question ? Contactez le service gestion des déchets **05 61 91 94 96** dechets@cc-coeurdegaronne.fr Plus d'information sur cc-coeurdegaronne.fr

Événement Air Expo 2025

Le meeting Air Expo 2025 aura lieu le samedi 10 mai 2025.

L'équipe tout juste constituée d'étudiants de l'ENAC et de ISAE Supaéro est venue se présenter en mairie pour une première rencontre préalable afin de collecter les remarques issues du retour d'expérience du meeting 2024.



Travaux – salle polyvalente

Salle polyvalente – point sur les travaux

16-17-19-20 décembre

Remplacement de 24 lames de parquet endommagées par l'entreprise Jean-Luc BROGNOLI de Muret qui a confectionné de nouvelles lames en réutilisant un ancien stock de bois de type Framiré, identique au sol actuel, retrouvé dans le département de l'Hérault.

12 décembre

La gaine Fibre optique a été posée par les agents, l'ancienne ayant été endommagée lors de la pose de la table de tennis de table extérieure. La mairie est en attente du nouveau rendez-vous d'installation Fibre pour finaliser l'installation de l'alarme et sa vidéoprotection.



Travaux - Gymnase

Gymnase – Sol

La communauté de communes Cœur de Garonne va solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour la réfection du sol.

Montant total des travaux 112 065 € HT.
Demande de 40% de subvention DETR et 40% de Contrat de Territoire.

Travaux initialement prévus et promis en 2024 sont repoussés à 2025.

Les demandes répétées du collège pour l'installation d'un mur d'escalade n'ont toujours pas été retenues.



Prochain Conseil Municipal

2025 - Date non définie

Prochains Bureaux Communautaires

16/01/2025 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

20/02/2025 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

20/03/2025 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

06/05/2025 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

19/06/2025 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

Prochains Conseils Communautaires

17/12/2024 – Maison du Touch – Rieumes – 19h00

30/01/2025 – Maison des Pyrénées - Le Fousseret – 19h00

06/03/2025 – Maison Garonne - Cazères – 19h00

03/04/2025 – Maison du Touch – Rieumes – 19h00

22/05/2025 – Maison des Pyrénées - Le Fousseret – 19h00

03/07/2025 – Maison Garonne - Cazères – 19h00

